



Audience référé des prudh'ommes , puis je l'avancer ?

Par **mimi2paris**, le **22/12/2009** à **23:58**

Bonjour, rnrndéjà merci bcp pour ce super forum ! rnrnJe vais essayer d'être brève et compréhensible : rnrnMon employeur ne me paie pas depuis 3 mois. Evidemment j'ai fait une demande d'audience en référé. Il s'avère qu'entre temps j'ai appris que ces employeurs font l'objet d'une enquête judiciaire.. donc j'ai très peur qu'il ne s'en aille avant que j'ai obtenu gain de cause auprès des référés (le 18 janvier...) rnrnMa question est : comment puis je avancer la date du référé? J'ai entendu dire que cela était possible en assignant l'employeur par huissier à une date fixée et choisie par moi sur le calendrier des audiences . Est ce possible ? rnrnMerci mille fois pour votre aide précieuse